

SÉANCE DU 15 MARS 2018

18-03-046

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 9 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze mars à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller Municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'Fati, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, David SOULAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

ADHÉSION DE LA VILLE DE LIBOURNE AU RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS ASSOCIATIVES (RNMA)

Constitué en association depuis 2002, le Réseau National des Maisons Associatives (RNMA) se donne pour rôle le soutien au développement des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire.

L'objet de l'association est de faire reconnaître les maisons des associations comme des lieux privilégiés d'aide et de mise en synergie des associations sur leur territoire.

Le réseau offre de nombreux outils en termes de formations, de compétences, de fiches pratiques, d'observatoire de la vie associative.

L'adhésion annuelle au RNMA s'élève à 406 € pour l'année 2018.

Afin d'intégrer ce réseau et de faire profiter de ses services à la maison des associations de Libourne et aux associations libournaises,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (33 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer au Réseau National des Maisons Associatives,

-Accepte de verser la cotisation correspondante, fixée pour l'année 2018 à 406 € et prévue au budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

